

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LANGUES REGIONALES**

**(CALR)**

08 avril 2022

**Présidente du CALR** : Madame Christine GANGLOFF-ZIEGLER, Rectrice de la région académique Guadeloupe

**Membres du CALR présents** :

|  |
| --- |
| **Collège pour l’administration** : |

* Madame Sarah MOZAR, IA-IPR (ff) en charge de la LVR-Créole
* Madame Kathia BELLAIRE, IEN 1er degré en charge des LVER
* Madame Mirna BOLUS, responsable du master MEEF Parcours créole et représentante de l’INSPE
* Monsieur Gerry L'ETANG, Professeur des universités en langues et
cultures régionales et en anthropologie ; Directeur du CRILLASH (en visioconférence depuis la Martinique)
* Monsieur Bernard HIBADE (Conseiller pédagogique départemental)
* Monsieur Mickael AUGUSTIN (Conseiller pédagogique départemental)
* Monsieur Firmin THEOPHILE, Professeur formateur académique
* Madame Erny Nathalie, représentante de la direction des affaires culturelles

|  |
| --- |
| **Collège pour les établissements scolaires et les associations de parents d'élèves :** |

* Madame Sarita PORTECOP et monsieur Jimmy OTTO, représentants syndicaux du SPEG

|  |
| --- |
| **Collège pour les collectivités territoriales de rattachement et mouvements associatifs :** |

* Madame Ashley SYLVAIN et monsieur Lambert FELIX-PRUDENT, représentants de l’association A Tout Pou Kréyòl (ATPK)

**Personne ès qualité :**

* Madame Jocelyne Vieillot, IA-IPR d’anglais et coordonnatrice académique des LVER

**Membres excusés :**

* Madame Aminata ELUTHER : directrice du centre régional CANOPE (excusée)
* Madame France-Lise BERTELY-AHOUA, chargée de mission (excusée)
* Monsieur Jeffrey SELLIN, chargé de mission (excusé)
* Monsieur Hector POULLLET : représentant de l’association Bikrèy- AALCRA : (excusé)
* Madame Bondot-Galas GERSIANE, Présidente de la commission lycée éducation à la Région Guadeloupe : excusée

**Ordre du jour** :

1. Etat des lieux des possibilités de parcours linguistiques en créole tout au long de la scolarité de l’élève.
2. Stratégies en faveur de l’information, la valorisation de l’offre linguistique ainsi que de l’exposition du plus grand nombre d’élèves à la langue et la culture régionales.
3. Questions diverses

En amont du CALR, une copie de la circulaire « Langues et cultures régionales », publiée au bulletin officiel du 14 décembre 2021, explicitant le cadre applicable à l’enseignement des langues vivantes régionales a été adressée à chaque membre du CALR en plus de l’ordre du jour.

En ouverture de la séance, Mme la Rectrice, Christine GONGLOFF-ZIEGLER rappelle la récente installation du conseil supérieur des langues et son organisation en trois collèges dont un en charge de l’enseignement des langues s’attachant à développer des réflexions didactiques et pédagogiques pour favoriser cet enseignement.

Elle évoque la parution de la circulaire du 14 décembre 2021, venue conforter les acteurs de l'Education Nationale dans la vitalité et la pertinence des actions impulsées par l’académie pour poursuivre la valorisation et la promotion de l’enseignement des langues régionales et plus spécifiquement du créole. Ce texte réglementaire se veut une assise à un travail concerté entre les différentes aires d’expression et d’enseignement des langues régionales et le ministère.

Les missions du CALR sont rappelées à l’assemblée et notamment son rôle prépondérant dans l’accès à tous les élèves d’une offre diversifiée des modes d’enseignements et conséquemment d’un parcours linguistique cohérent et continu.

L’IEN en charge de la LVR et l’IA-IPR (ff) en charge de la LVR ont ensuite fait un état des lieux des possibilités actuelles des parcours linguistiques en créole, de la maternelle au post-bac dans l’académie de la Guadeloupe, avec des focales sur :

* + Les établissements des secteurs public et privé proposant un enseignement de créole
	+ La diversité des modes d’enseignement au sein de ces établissements
	+ Les effectifs
	+ Les possibilités de parcours linguistiques en créole (au regard des niveaux du CECRL)
	+ Les évaluations et examens en lien avec l’apprentissage du créole
	+ Les ressources humaines.

Au cours de cette présentation, M. L’Etang précise la possibilité offerte désormais à tout étudiant, où qu’il se trouve, de préparer en ligne un master LCR.

M. Otto a déploré le fait que depuis quelques années déjà certains élèves de terminale Bac Pro puissent passer l’épreuve facultative de créole sans pour autant n’avoir jamais suivi un enseignement de créole dans leur établissement.

Mme Bolus a regretté la politique de certains chefs d’établissement peu soucieux de proposer au plus grand nombre un enseignement de LVR créole.

M. Prudent salue la variété des possibles et attire toutefois l’attention sur la nécessité d’une cohérence entre l’offre et la demande, d’une information claire permettant aux élèves de penser un projet d’orientation pertinent et enfin de la mise en lumière de domaines professionnels dans lesquels la LVR/LCR créole trouverait légitimement place. Il insiste par ailleurs sur l’urgence à proposer un enseignement de créole à l’école le plus tôt possible afin d’aider chaque élève à réfléchir à son « écologie réflexive ».

Selon lui, la création d’un office public devrait servir d’assise à l’élaboration d’une politique linguistique, associant les associations culturelles et/ou de défense du créole.

L’énonciation des stratégies en faveur de l’information, de la valorisation de l’offre linguistique, ainsi que de l’exposition du plus grand nombre d’élèves à la langue et à la culture régionales constitue le second point à l’ordre du jour.

Mmes Mozar et Bellaire évoquent la possibilité de concevoir des ressources informatives relatives à l’offre locale d’enseignement du créole afin d’aider les élèves à faire des choix éclairés et cohérents. Elles présentent également les diverses possibilités de recourir ponctuellement aux LCR offertes à tous les enseignants. Selon elles, une carte des langues « « LVR-créole » 3.0 pourrait être un outil d’information efficient. Mme Mozar présente l’exploitation faite au second degré du site académique qui se veut un espace d’information, de mise à disposition et de mutualisation de ressources de natures diverses (sujets 0, sujets d’entraînement, de séquences pédagogiques…). En outre, Mme Bellaire explique que les sites internet des écoles pourraient aussi constituer un espace de valorisation des actions menées au primaire.

La semaine académique du créole est présentée comme un temps majeur de valorisation, de monstration et de promotion du créole dans les établissements scolaires des premier et second degrés.

Selon Mme Bellaire, les activités périscolaires proposées dans l’académie favorisent une exposition précoce et/ou sur un temps plus long du plus grand nombre des élèves à la LCR/LVR.

Mme Mozar évoque la problématique des ressources pédagogiques, limitées en nombre et d’accès difficile pour certaines d’entre elles. Elle explique vouloir réactualiser «  Pannyé kréyòl » , projet de mise à disposition de ressources documentaires financées par les collectivités départementale et régionale. Elle souhaiterait que ce projet qui favorise l’exposition des élèves à la LCR/LVR soit élargie au premier degré.

La question sous-jacente de la production des ressources est posée. Mme Mozar évoque un partenariat actif avec le réseau Canopé sur un projet de création de podcasts et de traduction en créole de vidéos des Fondamentaux. Mme Bellaire salue la générosité des Editions NegMawon qui ont édité un abécédaire créole qu’elles ont gracieusement offert à tous les enseignants de créole de l’académie.

Mme Erny confirme le soutien de la DAC aux maisons éditant des œuvres bilingues, destinées particulièrement à la jeunesse. Elle envisage une collaboration DAC-CANOPE sous réserve que les documents produits ne soient exclusivement destinés au marché pédagogique et que l’éditeur fonctionne à compte d’auteur.

Enfin, Mme Mozar annonce que des parcours de formation inter degrés, inter langues, inter académiques devraient être proposés dans le cadre de l’école académique de formation afin d’accompagner les enseignants vers une professionnalisation garantissant un enseignement de qualité et plus large de la LVR créole.

Mme Vieillot signale le besoin en formation à la LCR/LVR des enseignants primo-arrivants.

Monsieur Prudent insiste sur l’importance de mener à leurs termes les actions conduites, d’œuvrer collectivement pour que la population guadeloupéenne donne du sens, accorde de la valeur au créole et comprenne la plus-value des dispositifs bilingues.

Madame la Rectrice demande une actualisation du diaporama présenté tenant compte des remarques et observations des uns et des autres, avant envoi aux membres du CALR. Elle remercie chaleureusement chacun de sa présence et de la richesse des interventions.

La réunion s’achève à 11h00.

Sarah MOZAR, IA-IPR (ff) en charge de la LVR-Créole